



## Procédure à suivre lorsque votre enfant s'absente de l'école

En tout temps, vous devez informer l'école et le service de garde ou des dîneurs de l'absence de votre enfant. Afin de vous faciliter la vie, nous vous offrons la possibilité de nous signifier l'absence par différents moyens de communication. **Il est important de mentionner le nom complet de votre enfant et la raison de son absence.**

### École

- par téléphone : [450-461-5907](tel:450-461-5907) au poste 5
- par courriel : [absences.stemarie@csp.qc.ca](mailto:absences.stemarie@csp.qc.ca) (NOUVEAUTÉ)

### Service de garde et des dîneurs

- par téléphone : [450-461-5907](tel:450-461-5907) au poste 6
- par courriel : [garde.stemarie@csp.qc.ca](mailto:garde.stemarie@csp.qc.ca)

Ces moyens sont accessibles 24/24h. Une fois cette étape complétée, vous pouvez, si vous le désirez, informer l'enseignant par le biais de l'agenda ou par courriel.

